

Compte rendu la conférence téléphonique du lundi 16 mars 2020  
B Lemaire / G Darmanin/ M Pénicaud / JB LeMoyne  
80 participants en conf call

Bruno Lemaire ( Ministre de l'Economie et des Finances)

Priorité trésorerie des entreprises.

Objectif 0 recettes 0 dépenses

- la possibilité de reporter les échéances sociales et des dégrèvements pourront éventuellement être possibles en fin de période
- des prêts couvertures de trésorerie BPI ont été mis en place
  - L'Etat garantira les prêts des banques. « il ne doit y avoir aucun problème d'accès aux crédits pour aucune entreprise sur le territoire »
  - le Fonds de solidarité qui sera mis en place est destiné à ceux dont l'activité ferme pour raison sanitaire, ( ou baisse de CA -70%). Il sera réservé aux entreprises de -1 M € ( y compris micro-entrepreneurs). Un Montant forfaitaire de 1500€ sera débloqué immédiatement puis le reste sera vu au cas par cas. L'Estimation du coût de ce fonds, qui devrait profiter à 400 000 entreprises, est de 1 Milliard €!
- a priori les bailleurs des centres commerciaux devraient annoncer aujourd'hui la possibilité de reporter le paiement des loyers.
- les distances sanitaires devront être respectées notamment dans les grandes surfaces alimentaires.
- les marchés de plein air devraient pouvoir rester ouverts si la sécurité sanitaire est assurée. Sans quoi fermeture obligatoire. Mais les fleuristes seront fermés par contre la livraison restera possible.
- A priori pas de risque de saturation des réseaux téléphoniques

« le confinement ne signifie pas l'arrêt économique du pays »

Muriel Pénicaud (Ministre du travail) :

- Si difficultés liée au coronavirus le chômage partiel est de droit.
- Remboursement intégral à l'entreprise. ( à hauteur d'un plafond de salaire de 4, 5 fois le SMIC). La date de demande sur le site sera celle prise en compte, a posteriori .
- Un système identique au chômage partiel sera mis en place pour l'emploi à domicile.
- Télétravail souhaitable pour 1/3 secteur privé
- Personnes vulnérables à mettre en arrêt maladie
- Organisation en rotation nécessaire pour les équipes continuant à assurer présence physique. Par contre pas d'interdiction d'aller au-delà de 100 personnes sur les lieux de travail.
- Réforme de l'assurance chômage ( mesures prévues au 01er avril) est repoussée.

Gérald Darmanin (Ministre de l'Action et des Comptes Publics) :

- Report d'échéances y compris celles du 05 avril, sans pénalité
- Pas de prélèvement des échéances sociales au 20 mars pour les TNS.
- Remboursement IS déjà payé possible, à demander à la DGFIP
- Délai de déclaration de TVA sera allongé et les modalités simplifiées
- Arrêt des contrôles fiscaux en cours pour mettre tout le monde en appui aux entreprises.